AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0245
FR0000074148-FS0108

13 février 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ASSYSTEM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 février 2014, la société par actions simplifiée Amiral Gestion SAS[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 février 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ASSYSTEM et détenir 1 029 521 actions ASSYSTEM représentant autant de droits de vote, soit 5,33% du capital et 5,23% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ASSYSTEM sur le marché

[1] Société contrôlée par Monsieur François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 19 298 842 actions représentant 19 674 197 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.